

**PRÉVENTION ET PROMOTION
DE LA SANTÉ**

DANS LES COMMUNES ET LES ECOLES

**Résumé du
Programme
2013-2017**

Delémont, le 24 juillet 2013

Le programme "Soif de ... démarches participatives", développé à la suite de "Soif de ... prévention alcool" (2006-2008), s'est articulé, de 2009 à 2012, autour de projets participatifs dans les communes des trois districts jurassiens, ainsi que dans les écoles par la coordination du "Réseau cantonal d'Ecoles en santé" et dans les milieux festifs par la coordination du "Pôle Prévention".

Si le Réseau cantonal d'Ecoles en santé et le Pôle Prévention montrent aujourd'hui un potentiel de développement et répondent manifestement à un réel besoin, nous devons constater que les démarches participatives dans les communes s'essoufflent quelque peu. En effet, après plusieurs années dynamiques et fructueuses, un manque de disponibilité et de relève apparaît au sein des groupes de travail, les représentants des communes étant très sollicités.

Depuis 2009, de nombreux projets ont été développés avec succès durant les deux programmes dans les trois districts jurassiens. Cependant, nous observons actuellement qu'un besoin de généralisation et de coordination à l'échelle cantonale de ces différentes actions se fait sentir. Le programme « Soif de ... démarches participatives » s'est terminé fin avril 2013. Pour les années 2013 à 2017, la Fondation O₂ a élaboré un nouveau programme sur 4 ans. La suite de « Soif de ... » est désormais envisagée selon trois axes qui s'adressent aux communes et aux écoles:

- 1. Développement du Pôle Prévention**
- 2. Implémentation du Label communes en santé**
- 3. Renforcement du Réseau d'Ecoles en santé**

PÔLE PRÉVENTION

www.poleprevention.ch

Dans le but de prévenir et réduire les risques dans les manifestations festives le projet vise à harmoniser les pratiques d'une part et à offrir une coordination cantonale d'autre part.

Le Pôle Prévention réunira les différents projets et ressources axés sur la réduction des risques et les bonnes pratiques en milieu festif développés dans les trois districts dans le cadre de "Soif de ... jeunes et alcool" et "Soif de ... démarches participatives". L'objectif est de valoriser le travail effectué dans les districts et de diffuser à l'échelle cantonale les projets existants. Le Pôle Prévention offrira aux organisateurs de manifestations et aux élus communaux concernés **un guichet unique** où ils trouveront conseils, outils et formation en matière de prévention en milieu festif. Une offre de coaching sera également proposée pour l'organisation de manifestations, et les organisateurs seront orientés vers les acteurs et ressources à disposition.

Promouvoir une éthique de la fête. Par des conseils, des outils et des références utiles présentés sur le site Internet, lors de séances de coaching et des formations, il s'agira de responsabiliser les différents acteurs, de contribuer à changer les comportements et de promouvoir une autre culture de la fête, d'implanter ou de renforcer les notions de prévention, de protection de la jeunesse et de gestion des risques. Les organisateurs de fêtes seront aussi sensibilisés aux mesures à mettre en place en vue du développement durable.

Mettre à disposition un ensemble de mesures et d'outils visant à réduire les risques. Le site Internet du Pôle Prévention présentera un inventaire des bonnes pratiques à mettre en place lors d'une manifestation, ainsi qu'une liste du matériel recommandé pour les manifestations, des outils à télécharger et des liens utiles pour trouver différents matériels et conseils.

Fédérer les acteurs de la prévention, de la sécurité et du développement durable. L'un ou plusieurs acteurs de la prévention, selon le profil de la manifestation, assureront une présence dans les grands événements, selon les demandes et les disponibilités.

Informar la population des risques et des alternatives en milieu festif. Les actions du Pôle Prévention seront relayées régulièrement dans les médias, afin d'informer et de sensibiliser le public. Des messages de bonnes pratiques seront diffusés sur les sites Internet du Pôle Prévention, des partenaires et dans les Newsletters.

LABEL COMMUNES EN SANTÉ

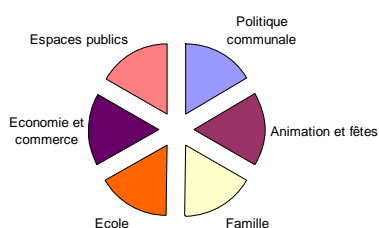
La mise en place d'un label Communes en santé vise à améliorer la vie quotidienne des habitants des communes de façon simple, concrète et peu coûteuse en leur faisant prendre conscience des multiples facettes de la santé communautaire. Le label Communes en santé n'est pas simplement un « un label de plus » dans la profusion de labels existant, il offre une valorisation des actions déjà réalisées dans les communes en matière de promotion de la santé et des réponses au besoin de cohérence et de coordination.

Le projet de Label communes en santé chapeaute les différentes initiatives, coordonne et encourage les communes dans la mise en œuvre de projets liés à la promotion de la santé. Il offre une reconnaissance aux bonnes pratiques et contribue à prioriser les mesures les plus efficaces du point de vue de la santé publique. Il répond à la réalité de la structure communale actuelle et à son exigence de simplicité, de rapidité et d'efficacité.

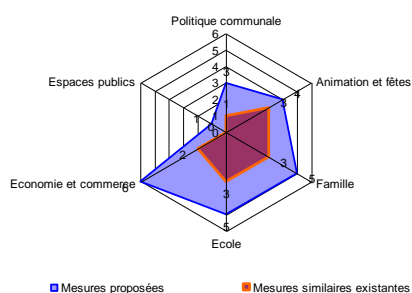
Un bilan des projets existants en matière de promotion de la santé est établi conjointement par la commune et la Fondation O₂ afin de permettre d'évaluer si les critères d'obtention du label sont atteints ou de déterminer les projets manquants pour l'atteindre.

Un inventaire succinct des mesures soutenues dans chacun des 6 domaines d'action suivants est proposé : *politique communale, animations et fêtes, famille, école, économie et commerce et espaces publics.*

Promotion de la santé dans votre commune :
domaines d'action



Promotion de la santé dans votre commune :
mesures par domaine



Ce diagnostic permet aux autorités communales de prendre conscience des projets déjà mis en œuvre et des manques. Un catalogue de mesures est proposé pour compléter l'offre existante. A noter que mises à part les dépenses d'infrastructures et d'équipements, la grande majorité des mesures sont très peu coûteuses.

Les communes qui soutiennent au minimum une mesure par domaine peuvent bénéficier du label «Commune en santé». Elles peuvent dès lors utiliser librement le logo «Commune en santé» dans leur communication.

LE RÉSEAU D'ÉCOLES EN SANTÉ

Le Réseau cantonal d'Ecoles en santé s'inscrit dans un concept national et international reconnu. Il s'agit d'une démarche participative qui vise à améliorer la qualité de vie au sein des établissements scolaires. Cette démarche, alliant tous les acteurs de l'école, vise à augmenter la qualité de vie au sein des établissements scolaires. La gestion du réseau cantonal jurassien a été confiée à la Fondation O₂ qui en assure la coordination et la promotion. Ceci demande des investissements en ressources humaines et financières qui constituent une condition sine qua non au maintien de la qualité des offres du Réseau. Le service offert actuellement peut être considéré comme minimal. Le programme 2013-2017 prévoit le développement et la valorisation du Réseau cantonal d'Ecoles en santé selon quatre axes :

1. Accompagner les écoles dans leurs demandes
2. Valoriser les projets des écoles et leurs impacts
3. Augmenter le nombre d'écoles membres du RCES
4. Optimiser la qualité des projets et de leur présentation

Le Réseau d'Ecoles en santé répond manifestement à un besoin et suscite de l'intérêt de la part des Ecoles jurassiennes. Un renforcement dans la gestion du Réseau cantonal est nécessaire afin d'accompagner les écoles de manière optimale dans leurs demandes de financements pour les projets, mettre en place une formation en gestion de projets et une stratégie proactive d'adhésion, notamment.

	Année	2013	2014	2015	2016	2017	Total
	EPT	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	
SALAIRES		14'578.80	50'861.85	52'696.27	54'022.40	34'060.84	206'220.16
CHARGES SOCIALES		2'624.18	9'155.13	9'485.33	9'724.03	6'130.95	37'119.63
AUTRES CHARGES DU PERSONNEL		381.70	1'250.21	1'277.27	1'296.83	835.73	5'041.75
SUPERVISION DIRECTION (forfait)		5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	25'000.00
INVESTISSEMENT PARTENAIRES (forfait)		15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	75'000.00
Total charges personnel		37'584.69	81'267.20	83'458.87	85'043.26	61'027.52	348'381.53
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIF (Mob,info,ass,fournitures,CFI, compta)		533.33	1'600.00	1'600.00	1'600.00	1'066.67	6'400.00
FONDS DE PROJETS		1'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	5'000.00	36'000.00
SITES INTERNET		1'000.00	2'300.00	2'300.00	2'300.00	2'300.00	10'200.00
MATERIEL ET COMMUNICATION		500.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	2'000.00	11'500.00
Total coûts directs		40'618.02	98'167.20	100'358.87	101'943.26	71'394.18	412'481.53
Frais d'infrastructure (programmes)		1'083.33	3'250.00	3'250.00	3'250.00	2'166.67	13'000.00
Coût du siège/coût direct activités		41'701.35	101'417.20	103'608.87	105'193.26	73'560.85	425'481.53
SUBVENTION ETAT - ENVELOPPE SSA		0.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	40'000.00
Solde Radix		0.00	10'552.00	0.00	0.00	0.00	10'552.00
SUBVENTION PARTENAIRES		20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00	100'000.00
Subvention SANA		8'000.00	17'000.00	25'000.00	0.00	0.00	50'000.00
SUBVENTION COMMUNES		0.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	140'000.00
Fonds jurassien d'entraide		12'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	12'000.00
Solde 2012		26'290.00	0.00	0.00	0.00	0.00	26'290.00
Autres			18'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	48'000.00
Total recettes		66'290.00	110'552.00	100'000.00	75'000.00	75'000.00	426'842.00
RESULTAT D'EXPLOITATION (+ = bénéfice/- = déficit)		24'588.65	9'134.80	-3'608.87	-30'193.26	1'439.15	1'360.47